



Securex Life Invest Portfolio de Securex Vie



QU'EST-CE QUE LE SECUREX LIFE INVEST PORTFOLIO ?

Securex Life Invest Portfolio est une solution d'assurance de la branche 23 de l'assureur belge Securex Vie, soumis au droit belge.

Via Securex Life Invest Portfolio vous pouvez investir dans une sélection de 5 fonds d'investissement de Securex Vie.



Securex Life Invest Portfolio est géré en bon père de famille mais n'offre aucune garantie de capital, ni de rendement.

Nous vous présentons Securex Life Invest Portfolio.

NOUS PARTONS DE VOTRE PROFIL DE RISQUE

.....

Via Securex Life Invest Portfolio, vous pouvez investir dans des différents fonds d'investissement. Votre choix sera guidé par divers critères tels que votre âge, votre situation familiale, l'importance de votre capital ainsi que vos projets ou besoins à long terme.

Quels que soient vos objectifs d'investissement, un des fonds proposés dans le cadre de Securex Life Invest Portfolio répond certainement à vos attentes. Vous pouvez également combiner plusieurs fonds entre eux.

Nous déterminerons ensemble votre profil de risque afin de pouvoir vous proposer la solution qui vous convient le mieux.



LES FONDS

Le rendement potentiel de votre Securex Life Invest Portfolio dépend des prestations du ou des fonds dans le(s)quel(s) vous investissez. Chaque fonds vise à obtenir un rendement positif sur le long terme. C'est pourquoi votre investissement est géré par une équipe spécialisée.

Fonds	Objectifs d'investissement
Defensive Life	Le fonds Defensive Life vise à obtenir un rendement positif sur le long terme, en tenant compte d'un objectif de volatilité* préalablement déterminé (5 %). Pour atteindre son objectif en matière de placement, Defensive Life investit dans des compartiments de fonds externes spécialisé dans différentes classes d'actifs. Une position de base ainsi qu'une position minimum et maximum sont déterminées pour chaque classe d'actifs. La constitution de Defensive Life peut fluctuer entre les limites minimum et maximum. (position de base : 20 % actions - 70 % obligations - 10 % placements alternatifs - 0 % liquidités)
Neutral Life	Le fonds Neutral Life vise à obtenir un rendement positif sur le long terme, en tenant compte d'un objectif de volatilité* préalablement déterminé (8 %). Pour atteindre son objectif en matière de placement, Neutral Life investit dans des compartiments de fonds externes spécialisé dans différentes classes d'actifs. Une position de base ainsi qu'une position minimum et maximum sont déterminées pour chaque classe d'actifs. La constitution de Neutral Life peut fluctuer entre les limites minimum et maximum. (position de base : 40 % actions - 45 % obligations - 10 % immobilier - 5 % placements alternatifs - 0 % liquidités)
Dynamic Life	Le fonds Dynamic Life vise à obtenir un rendement positif sur le long terme, en tenant compte d'un objectif de volatilité* préalablement déterminé (12,5 %). Pour atteindre son objectif en matière de placement, Dynamic Life investit dans des compartiments de fonds externes spécialisé dans différentes classes d'actifs. Une position de base ainsi qu'une position minimum et maximum sont déterminées pour chaque classe d'actifs. La constitution de Dynamic Life peut fluctuer entre les limites minimum et maximum. (position de base : 60 % actions - 20 % obligations - 10 % immobilier - 10 % placements alternatifs - 0 % liquidités)
Securex Life Responsible	Le fonds Securex Life Responsible vise à obtenir un rendement positif sur le long terme. À cette fin, Securex Life Responsible investira dans un ou plusieurs fonds externes sous-jacents, qui investissent dans des classes d'actifs différentes, liés aux thématiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et éthique (à concurrence de maximum 100 % du fonds Securex Life Responsible), et, dans des instruments monétaires, pour une gestion efficace du fonds (à concurrence de maximum 10 % du fonds Securex Life Responsible).
BeeFund Solution	Le fonds BeeFund Solution vise à obtenir un rendement positif sur le long terme en investissant dans l'économie réelle. Pour atteindre cet objectif, le gestionnaire du fonds BeeFund Solution investira essentiellement dans des obligations émises par des sociétés sélectionnées par « BeeBonds srl » (entre 0 % et 50 %), une plateforme de financement alternatif (PFA) spécialisée dans le financement de projets (www.beebonds.com), dans des obligations émises par des sociétés actives dans le secteur immobilier (entre 0 % et 100 %) et des parts d'OPCVM (entre 0 % et 100 %), dans le but de générer tant des intérêts et des dividendes que des plus-values.

* Le terme d'« objectif de volatilité » fait référence au « degré de variabilité » de la valeur d'unité du fonds interne au cours d'une période donnée.

INVESTIR VIA UNE ASSURANCE-PLACEMENT ? PLUSIEURS ATOUTS !

Investir via une assurance-placement offre un certain nombre d'avantages intéressants. C'est pourquoi nous avons décidé de proposer des fonds via une solution d'assurance de la branche 23. Securex Vie a alors créé, spécialement pour ses clients, **Securex Life Invest Portfolio**.

NI TAXE BOURSIÈRE, NI PRÉCOMPTE MOBILIER

La taxation pour une assurance-placement est simple : vous payez uniquement une taxe sur la prime (2 % pour les personnes physiques, 4,4 % pour les personnes morales) au moment où vous versez une prime. Par conséquent, vous êtes exonéré(e) de toute taxation additionnelle pendant la durée du contrat.

LIBRE CHOIX DU OU DES BÉNÉFICIAIRE(S)

Une assurance-placement peut être utilisée comme alternative à un testament. Vous êtes totalement libre de désigner un ou plusieurs bénéficiaires, qui recevront le montant de l'épargne du contrat après le décès du premier ou du second assuré.

PLANIFICATION SUCCESSORALE

Securex Life Invest Portfolio offre la possibilité de choisir deux assuré(e)s. En cas de décès de l'un(e) des deux, le contrat peut se poursuivre si vous le désirez. Cette structure permet une planification successorale optimale.

LES PRINCIPAUX RISQUES

Investir est toujours soumis à des risques, c'est inévitable. Nous pensons qu'il est important que vous en soyez bien informé, afin que votre investissement soit une action bien réfléchie et éclairée.

INDICATEUR DE RISQUE

Afin d'aider le preneur d'assurance dans sa stratégie de placement, un indicateur de risque est attribué à chaque fonds d'investissement. L'indicateur de risque varie de 1 à 7 (7 correspondant au niveau de risque le plus élevé) et permet d'apprécier le niveau de risque d'un fonds par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce fonds enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'assureur de vous payer. L'indicateur de risque est réexaminé au moins deux fois par an et peut donc évoluer dans le temps. La classe de risque n'est qu'un indicateur. Il ne s'agit ni d'un objectif ni d'une garantie. Les données du passé ne constituent en aucun cas une indication fiable pour l'avenir. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que l'investissement en question ne comporte aucun risque.

RISQUE DE PERFORMANCE ET DE CAPITAL

Le rendement du fonds interne peut être positif ou négatif selon les périodes. Il n'existe aucune garantie de rendement ou de capital. Le risque financier est donc intégralement supporté par le preneur d'assurance/bénéficiaire.

RISQUE DE MARCHÉ

Si, pendant une période donnée, l'ensemble d'un marché ou d'une classe d'actifs connaît une hausse ou une baisse collective, ceci influencera de façon significative le rendement du fonds interne.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

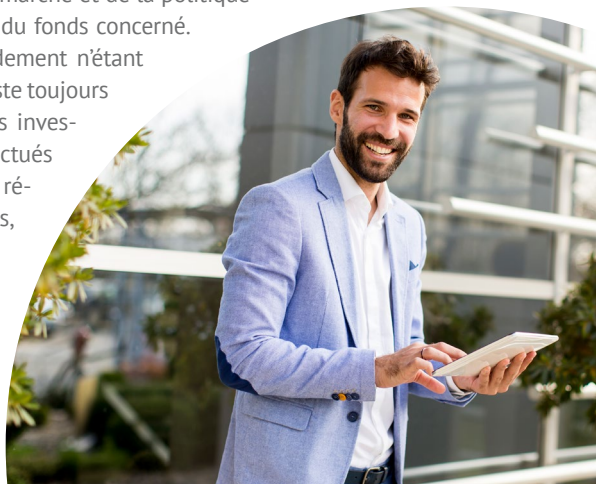
Dans certaines circonstances exceptionnelles, la détermination de la valeur d'unité du fonds interne pourrait être retardée ou suspendue.

RISQUE DE CHANGE

Les taux de change peuvent influencer le rendement du fonds interne de façon positive ou négative.

RISQUES LIÉS À LA GESTION DES FONDS

Le fonds interne est exposé à différents risques variant en fonction de l'objectif et de la politique d'investissement du fonds et des fonds sous-jacents. Afin d'atteindre cet objectif d'investissement, les gestionnaires de chaque fonds peuvent effectuer des investissements dans des classes et styles d'actifs différents dans des proportions variables en fonction des circonstances de marché et de la politique d'investissement du fonds concerné. Toutefois, le rendement n'étant pas garanti, il existe toujours un risque que les investissements effectués n'offrent pas les résultats escomptés, et ce, malgré l'expertise des gestionnaires.



CARACTÉRISTIQUES DU SECUREX LIFE INVEST PORTFOLIO

Chez Securex Vie, nos clients occupent un rôle central. Dans ce cadre, il nous semble important et évident que vous soyez parfaitement informé avant de souscrire à Securex Life Invest Portfolio. **En effet, pour nous, chaque investissement doit être un choix bien réfléchi et éclairé.**

Combien faut-il investir au minimum dans Securex Life Invest Portfolio?

Votre investissement s'élève à un minimum de 10 000 €. Si vous souhaitez ensuite investir davantage, vous pouvez le faire à partir de 2 500 €.

Quelle est la durée de Securex Life Invest Portfolio?

Votre contrat prend effet à la date stipulée dans le Certificat personnel : au plus tôt à la date du versement de la première prime. Le contrat prend fin lors du décès du ou des assuré(s). Votre investissement reste disponible pendant la durée de votre Securex Life Invest Portfolio : vous pouvez toujours récupérer tout ou une partie de la réserve de votre contrat.

Comment suivre votre investissement ?

La valeur d'unité des fonds internes peut être consultée sur www.securex.be/securex-life-invest-portfolio.

Vous recevez également, chaque année, un extrait de compte présentant, entre autres, un aperçu de toutes les transactions et le rendement.

Quels frais sont facturés ?

Pour investir dans un Securex Life Invest Portfolio, les frais suivants vous seront facturés :

Frais uniques

Frais d'entrée (liés au contrat d'assurance)	Maximum 2 %	Les frais d'entrée s'élèvent à un maximum de 2 % de chaque prime versée et sont destinés à rémunérer l'intermédiaire d'assurances.
Frais de sortie (liés au contrat d'assurance)	Gratuit jusqu'à 3 % (en fonction de l'année et du montant de rachat)	<p>Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel de la police.</p> <ul style="list-style-type: none">• Rachat pendant la 1^{ère} année de la conclusion du contrat : 3 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat pendant la 2^{ème} année de la conclusion du contrat : 2 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat pendant la 3^{ème} année de la conclusion du contrat : 1 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat à partir de la 4^{ème} année de la conclusion du contrat : gratuit. <p>Il est possible de prélever une fois par année civile maximum 10 % de la réserve sans frais de sortie (pour un montant minimal de 5.000 €).</p> <p>(* Le montant est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice de référence : 01/03/2017) ; l'indice pris en compte est celui du 2^{ème} mois du trimestre qui précède la date du rachat.</p>
Frais de transfert entre les fonds internes	Gratuit jusqu'à 1 %	En cas de transfert de réserve entre les fonds internes, les deux premiers transferts par année civile sont gratuits. Ensuite, des frais s'élevant à 1 % du montant transféré sont facturés.

Frais facturés annuellement

Frais de gestion des fonds internes

Defensive Life, Neutral Life, Dynamic Life et Securex Life Responsible:

Les frais de gestion financière des fonds d'investissement de la branche 23 s'élèvent, par an, à 1,30 % de la valeur d'unité. Ces frais sont utilisés pour couvrir les frais de gestion de Securex Vie et comme rémunération de l'intermédiaire d'assurances.

BeeFund Solution :

Les frais de gestion financière du fonds d'investissement de la branche 23 s'élèvent, par an, à 1,70 % de la valeur d'unité. Ces frais sont utilisés pour couvrir les frais de gestion de Securex Vie, la rémunération de l'intermédiaire d'assurances et les frais administratifs.

Ces frais sont automatiquement comptabilisés dans la valeur d'unité et prélevés chaque jour de valorisation. Toute information complémentaire concernant ces frais récurrents peut être obtenue auprès de votre intermédiaire d'assurances ou chez Securex Vie.

À quelle fiscalité Securex Life Invest Portfolio est-il soumis ?

Une taxe de 2 % (pour les personnes physiques) ou de 4,4 % (pour les personnes morales) est calculée sur les primes de votre **Securex Life Invest Portfolio**. Les versements ne donnent droit à aucun avantage fiscal. Des droits de succession pourront être dus, en fonction des parties concernées, leur statut et leur régime matrimonial.

En revanche, aucun précompte mobilier ou taxe boursière n'est dû.

Ce traitement fiscal est susceptible de modification ultérieure et appliqué conformément à la législation en vigueur et est fonction de la situation individuelle de chaque client.

Désirez-vous de plus amples informations ?

Notre position est claire : chaque investissement doit toujours être bien réfléchi. C'est pourquoi nous avons établi les documents ci dessous, qui décrivent de façon très détaillée les différents aspects de Securex Life Invest Portfolio. Ces documents sont disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances et/ou sur le site web www.securex.be/securex-life-invest-portfolio.

- Les documents d'informations clés comportent un aperçu de toutes les caractéristiques de Securex Life Invest Portfolio.
- Les règlements de gestion des fonds internes contiennent des informations plus détaillées sur les formes d'investissement possibles.
- Les conditions générales décrivent le cadre juridique général de Securex Life Invest Portfolio.
- Les prospectus des compartiments sous-jacents des fonds externes décrivent les règles de placement de ces compartiments.

Nous vous recommandons de prendre connaissance de ces documents avant d'investir dans Securex Life Invest Portfolio.

- Le certificat personnel décrit les caractéristiques spécifiques de votre Securex Life Invest Portfolio.
- Chaque année, le client reçoit un extrait de compte reprenant le relevé des transactions et le rendement (évolutions du cours dans la branche 23), ainsi qu'un relevé, par forme d'investissement, du nombre d'unités de l'avoir sur compte.

Que faire si vous avez une réclamation à formuler au sujet de votre Securex Life Invest Portfolio ?

Nous nous engageons à vous assister en permanence. Pour toute réclamation relative à votre Securex Life Invest Portfolio, adressez-vous à votre intermédiaire d'assurances ou à Securex Vie AAM - Service des Plaintes, Cours Saint-Michel 43, 1040 Bruxelles, claims.insurance@securex.be ou à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman-insurance.be. Vous avez également la possibilité d'introduire une procédure judiciaire. Les litiges entre les parties relèvent de la compétence des tribunaux belges et sont soumis au droit belge.



Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles - compagnie d'assurance belge agréée par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 1a, 2, 21, 22 et 23 - RPM de Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0422.900.402 - IBAN BE57 1910 3355 9235 - BIC CREGBEBB
vie@securex.be - www.securex.be

**Vous désirez en savoir plus ? N'hésitez pas à contacter votre intermédiaire d'assurances !
Il vous fournira volontiers de plus amples informations.**